Chronique Electorale

CANTON DE GRAVELINES

L'Action Républicaine Libérale de Gravelines a choisi comme candidat au Conseil général, pour le canton, M. Adolphe Morra, président du Conseil d'arrondissement.

VOTES DE NOS DEPUTES

Scrutin sur la priorité accordée à l'ordre du jour Reinach, accepté par le gouvernement.

Ont voté contre : MM. Basly, Henry Cochin, Dansette, Defontaine, Delory, Durre, Flévet, Ghesquière, Gontaux, Grousseau Guesde, Lamendia, Lemire, Molin, Plichon, Selle et Vandame.

Tous les autres ont voté pour.

ROUBAIX

LA FETE DU 14 JUILLET

A dix heures du matin, au Théâtre-Casino du Fontenoy, Salle Dominique Rousseau, rue de l'Alouette, Salle du Café Pandore, rue Pauvrée, concours de chant individuel et concours de duos et trios lyriques pour voix d'hommes, de femmes et de voix mixtes. Diplômes et 565 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont reçues à la mairie, bureau des Archives. (Voir l'affiche spéciale).

A dix heures du matin, au Théâtre des Variétés, rue Lacroix, Salle Facon, Grande-Rue, 34, Salle Bogaert, place du Saint-Rédempteur, concours de vaudevilles, de déclamation, monologues dramatiques et comiques. Diplôme et 374 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont reçues à la mairie, bureau des Archives. (Voir l'affiche spéciale).

A dir heures du matin, au Grand-Théâtre-Hippodrome, boulevard Gambetta, concours de drames ou pièces en un acte. — A quatre heures du soir, concours de chant et de déclamation. Division d'honneur, section lyrique : Division d'honneur, section comique. Concours d'honneur spécial de déclamation. Diplômes et 240 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont également reçues à la mairie, bureau des Archives. (Voir l'affiche spéciale).

A onze heures précises, défilé du cortège. Formation rue de Lannoy, entre la rue Montgolfier et la place de la Justice. Itinéraire : Rues de Lannoy, du Tilleul, de Denain, Decrême, du Moulin, Neuve, de Sébastopol, place du Trichon, rues du Bois, Saint-Georges et Grande-Place. A l'issue du cortège, au kiosque de la Grande-Place, exécution de la *Marseillaise* par les sociétés instrumentales et chorales subventionnées.

A midi, dans la salle du Conseil municipal, à la mairie, réception des sociétés. Vins d'honneur.

A trois heures, à la jonction de l'ancien et du nouveau canal, boulevard Gambetta, Joutes sur l'eau avec le concours de la Fanfare de Beaurepaire. 150 francs de prix en espèces. Les inscriptions sont reçues chez M. Béart, estaminet Nyckèes, quai de Wattrelos. La distribution des prix aura lieu à l'estaminet Bourgois, boulevard de Colmar, 1.

— De trois heures et demie à six heures, place du Travail, Lancement de ballons pilotés et de cerfs-volants, organisé par M. Laurent Duchateau. La fanfare l'Espérance se fera entendre pendant cette fête.

A quatre heures, place de la Liberté, Fête d'escrime organisée par le Cercle d'Escrime « Union Roubaisienne », président M. Willem, siège Café de l'Enfié. L'Union des Trompettes se fera entendre pendant cette fête.

A quatre heures et demie, place de la Nation, Fête de gymnastique, avec le concours de la Philharmonique de Jean Ghislain.

De quatre heures et demie à huit heures et demie, place d'Amiens, concert par la Grande Fanfare, Les Mélomanes Roubaisiens et les Accordéonistes Roubaisiens.

A cinq heures, place du Commerce, Fête de gymnastique. La Fanfare Delattre prêtera son concours.

A six heures, place du Travail, Ascension aérostatique, par M. Laurent Duchateau, qui montera le ballon « Pro Patria ». Mademoiselle Duchateau, montée sur une bicyclette attachée à la nacelle, prendra part à cette ascension.

Apartir de neuf heures du soir, Grands concerts publics au kiosque de la Grande-Place et au Square Pierre-Cateau. — 1. Grande-Place, par la Grande Harmonie et la Cecilia Roubaisienne. — 2. Square Pierre-Cateau, par la Concordia-Harmonie, L'Union des Travailleurs et les Trompettes « Les Enfants du Nord ».

Illuminations au gaz, à l'électricité et à gicorno de l'Hôtel de Ville, au Square Pierre-Cateau, et à la Grande-Place.

Les débits de boissons pourront rester ouverts durant la nuit du 14 au 15 juillet. Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer les façades de leurs maisons.

Demandez à

la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue, Les Œuvres de Pierre l'Ermite : La Grande Amie, La Brieuse,

Edition nouvelle : 1 franc

Union des Sociétés de secours mutuels de Roubaix. — Réunion des délégués. Café Eckoot, place de la Gare, dimanche 23 courant, à onze heures un quart, pour assister à la réception de MM. Chatelus et Dugas. — Insigne de rigueur.

Concerts publics. — Voici le programme du concert qui sera donné par la Société Philharmonique du Jean Ghislain, dimanche, au Parc de Barbieux, et le lendi suivant sur la Place du Trichon :

Première Partie. — Sous l'aigle double, Wagner. — Poète et Paysan, Diaz. — Sympathie, Romain. — Les dieux en exil, Bosch.

Deuxième Partie. — Une pensée à Rome, Leroux. — Aida, grande fantaisie, Cledomir. — Grande Marche triomphale, Van Remortel.

Fédération des Syndicats de l'industrie Roubaisienne. — Syndicat des ouvrières des industries textiles réunies de Roubaix. — Bureau de placement gratuit, rue de la Paix, 22, dimanche, de huit heures et demie à neuf heures et demie.

La Section de mouvements d'ensemble de la Ligue Vélocipédique du Nord participera à la fête de Fretin qui a été reportée à demain dimanche.

Le départ est fixé à midi précis, les sociétaires qui désirent participer à cette excursion sont instamment priés de se trouver au siège social de la L. V. N., café Wegnon, boulevard Gambetta, 2, à Roubaix, afin de partir en groupe.

Pour donner plus d'attrait à cette sortie, le Comité a décidé de procéder, au retour, au tirage au sort de nombreuses primes (une prime par trois excursionnistes) entre les sociétaires présents.

Dans l'Enregistrement. — M. Pichereau, receveur contrôleur de 2e classe, à Roubaix, est nommé receveur contrôleur de 2e classe à Paris (banlieue) ; M. Joutenx, receveur de 2e classe à Brioux (Deux-Sèvres), est nommé receveur contrôleur de 1re classe à Roubaix ; M. Mazeud, receveur de 1re classe à Roubaix, est nommé receveur de 1re classe à Nîmes.

Mutuelle Nadaud. — L'assemblée générale de la « Mutuelle Nadaud » aura lieu demain dimanche, à 4 h., sous la présidence d'honneur de M. Achille Rousseau, au Café Français, Grande-Rue, 34.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux. — Situation morale et financière. — Admission de nouveaux membres. — Exclusion d'un sociétaire.

Prière de se munir de son livret pour le pointage de présence.

Un grave accident de voiture. Une fillette de cinq ans, Antoinette Wibaux, dont le père est pharmacien à l'angle des rues de la Gare et de Blanchemaille, a été renversée, jeudi après-midi, avenue Cordonnier, par une voiture de chez M. Martinghau, louaur, que conduisait le cocher Edouard Nye.

Antoinette Wibaux a eu cinq côtes brisées ou détachées. Elle porte des blessures à la joue et aux genoux. On craint également des lésions internes.

La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de cet accident.

Genou fracturé. — Un garçon d'écurie de chez M. Valcke-François, ambulant-expéditeur rue de la Gare, M. Jules Vanagh, 35 ans, rue Jules Deregnaucourt, 32, s'est fracturé le genou droit en butant contre une pièce de bois. M. le docteur Guidez lui a prescrit deux mois de coins.

Métait d'une cuillère. — M. J.-B. Vérin, 51 ans, tisserand, rue Saint-Jean, 7, marcha, jeudi soir, sur l'extrémité recourbée d'une cuillère à soupe. La cuillère se redressa et son autre extrémité frappa violemment à la jambe l'ouvrier, qu'elle blessa assez sérieusement près de la chaville.

M. Vérin a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Les accidents de travail. — M. Edmond Paux, 2 7ans, rue d'Alger, 85, rattacheur chez Mme veuve Mille et fils, coupé au médius droit par une toile. 15 jours de repos.

— M. Arthur Vandesmaele, 27 ans, rue Casimir-Périer, 2, apprêteur chez MM. Emile Roussel et fils : blessé au thorax en soulevant des pièces de tissus. 15 jours.

— M. Henri Peyskens, rue du Village, 13, à Wattrelos, manœuvre chez M. Jules Dejoncker, herbiantier : blessé à la cuisse et au genou droits en tombant d'une échelle. 15 jours.

— M. Oscar Vanspeybrouck, 33 ans, rue Carnot, à Lys-les-Lannoy, magasinier à la Société Electrique du Nord : entorse du poignet droit et plaie contuse au bras en butant contre un ponton. 15 jours.

— M. Georges Demol, 19 ans, rue Decrême, cour Dubois-Defrennes, manœuvre de maçon chez M. Paul Rasson fils : plaie contuse au genou gauche et entorse du genou droit en tombant sur un mur. 15 jours.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LES TROUBLES dans le Midi

Bruit de l'assassinat d'un général

Le bruit court que le général Calvel a été assassiné à Narbonne.

On ne dit ni par qui ni comment cet assassinat aurait été commis.

MARCELIN ALBERT SERAIT ARRÊTÉ. — LES SOLDATS DU 12e DE LIGNE AURAIENT TIRÉ SUR LES GENDARMES.

A cinq heures dix, le bruit courait dans les couloirs de la Chambre que Marcelin Albert aurait été arrêté, mais ce bruit n'est pas confirmé.

On dit aussi, mais nous croyons que ce n'est qu'une rumeur sans fondement que le 12e de ligne, caserné à Perpignan, au cours d'un conflit avec les gendarmes, aurait tiré sur ces derniers.

Les casernes de Montpellier SERAIENT EN FEU

Une dépêche adressée de Lodève à M. Pelisse annonce que les casernes de Montpellier sont en flammes.

Cette dépêche aurait été portée en automobile à Lodève par un habitant de Montpellier.

M. Emile Cère confirmait cette nouvelle à 5 heures 30, dans le Salon de la Paix.

Un train militaire arrêté

Le sous-préfet de Lodève prisonnier

Paris. — Un train qui devait amener de Lodève à Béziers le 17e d'infanterie a été arrêté par suite de l'enlèvement des rails.

Un rassemblement de 4.000 paysans s'est formé autour du train.

M. Leullier, sous-préfet de Lodève, a cru devoir se rendre sur les lieux. Mais les viticulteurs l'ont entouré et le retiennent parmi eux.

Ils gardent la voiture et refusent de laisser sortir le sous-préfet.

Le préfet de l'Hérault, à qui le ministre de l'intérieur a demandé des renseignements, a répondu qu'il n'est nullement inquiet, que le sous-préfet n'est l'objet d'aucun mauvais traitement.

Toutefois, un certain nombre de citoyens de bonne volonté vont partir de Lodève ou de Bédarieux pour essayer de le délivrer et de lui frayer un passage pour qu'il puisse regagner Lodève.

Le général Baillond et le 17e d'infanterie

Béziers. — Les soldats du 17e sont maintenus à la caserne, mais ils refusent de livrer leurs armes.

Le général Baillond qui vient d'arriver leur promet le pardon s'ils rentrent immédiatement dans l'ordre.

Dans le cas contraire il cernera Béziers avec 10.000 hommes.

—o—

Béziers. — Le général Baillond a accordé jusqu'à samedi aux soldats mutinés pour regagner leur garnison à Agde sans punition.

—o—

Agde. — Deux sous-officiers par compagnie ont été envoyés dans toutes les directions pour rechercher les hommes qui errent dans la campagne. Il manque 14.000 cartouches Lebel.

—o—

Béziers. — M. Marty de Mirepeisset, président du nouveau comité d'Argelliers a décidé les soldats à rentrer à la caserne en leur rapportant l'engagement d'honneur du général Baillond qu'aucune suite ne serait donnée à cette révolte.

LA MUTINERIE DU 17e EST TERMINÉE

Un télégramme reçu vendredi soir au ministère de la guerre annonce que la mutinerie des soldats du 17e de ligne est terminée.

D'autre part, les renseignements reçus au ministère de l'intérieur disent que les mutins sont enfermés dans une caserne de Béziers.

—o—

Paris. — Un nouveau télégramme du général Baillond, arrivé au ministère de la guerre, annonce que les mutins du 17e ont remis les cartouches et que les fusils sont aux ratelliers.

Les mutins partent pour Agde.

On ne sait rien encore sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée la reddition des mutins.

Le général Baillond n'a pas encore envoyé de rapport à ce sujet.

Arrestation d'un expulsé. — La police de sûreté a arrêté, jeudi soir, vers 9 h., J.-B. Demeunecker, 20 ans, charretier, à Néchin, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion. Ce ne fut qu'après une poursuite très mouvementée que les agents sont parvenus à le mettre en état d'arrestation.

Une vieille affaire. — La police de sûreté a arrêté, hier, vers minuit, rue Magenta, un fraudeur de profession, Emile Roland, 23 ans, sans domicile fixe. Cet individu était sous le coup d'un mandat d'arrêt en date du 9 septembre 1904. Il est inculpé d'un vol de linge.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Nous recommandons le BAPTÊME Thomas 21e SUPÉRIEUR à tous, 5, rue de Fives, LILLE

du 21 juin

Naissances. — Maurice Lenart, rue Beaumarchais, 2. — Marie Denoyelle, boulevard de Strasbourg, 66. — Laurente Bisco, rue du Fresnoy, 40. — Eugène Loesveldt, rue de Lannoy, 146. — Elodie Dassonville, rue Archimède, cour Saint-Emile, 11. — Marcelle Debleu, Irène Dekeukelaere ; Albert Vandenhaute et Marguerite Brunelle, boulevard de Cambrai.

Décès. — Hyppolite Malfait, 49 ans, domestique, rue de Lisers, maisons Tibergien, 2. — Bonami Vandeveulle, 89 ans, sans prof., rue de Barbieux. — Françoise Berra, 64 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — René Carissimo, 21 ans, sans prof., rue du Grand-Chemin, 68. — Zélia Grimm, 33 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — Silvie Renaux, 79 ans, sans prof., rue Bouget de l'Isle, 5. — Carobne Rasson, 32 ans, dévideuse, rue de l'Alma, fort Fraser, 75. — Jules Franchomme, 62 ans, tisserand, rue de Blanchemaille. — Laureuts Duquennoy, 27 ans, sans prof., rue de la Vigne, 73, cour Delphin-Delcourt, 1. — Louis Tetelin, 77 ans, sans prof., rue de l'Hospice.

Mariage. — Alphonse Forton, employé de banque, rue Saint-Maurice, 78, et Marguerite Vandoorsselaere, sans prof., rue Ampère, 34.

WATTRELOS

La retraite. — Les débitants de boissons sont autorisés à tenir leur estaminet ouvert jusqu'à 2 h. du matin, dimanche 23, lundi 24, et mardi 25, à l'occasion de la ducasse.

Expulsé. — Le brigadier de gendarmerie a arrêté Joseph Desmet, 50 ans, peintre, expulsé depuis 5 ans.

WATTRELOS. — Du 21 juin. — Naissance. — Julia Amoris, St-Liévin.

Décès. — Louis Gelant, 72 ans, rue Magenta. — Louis Salembier, 50 ans, rue du Beck. — Agnès Desmulier, 6 mois, St-Liévin.

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL

TRÈS VIOLENTS INCIDENTS. — LE MAIRE EST MIS EN MINORITE PLUSIEURS FOIS.

Les très graves incidents du Midi, nous forcent avec un grand regret à remettre le compte-rendu complet de la très intéressante séance du conseil municipal d'hier soir.

Contentons-nous de dire que les conseillers libéraux se sont montrés à hauteur de leur mission. De très violents incidents se sont produits à propos d'un factum lu par le citoyen Delry en faveur naturellement du citoyen Desbarbieux, M. Mullies a protesté avec vigueur.

Un incident s'est produit aussitôt pour les vacations dont le tarif a été abaissé à 3 francs.

M. Dubourg, en termes des plus vifs, a mis le citoyen Desbarbieux en très mauvaise posture.

Le citoyen Basquin est venu à la rescousse : car s'adressant à son ex-copain, il dit : On vous mettra dans le bac à ordure.

A propos de l'inspection des viandes, une nouvelle discussion surgit.

Bref, les conclusions de l'administration municipale sont rejetées par 12 voix contre 8.

Ce vote fait revenir le conseil sur sa première décision appliquant une taxe sur les viandes vendues en ville ; il exonère aussi les bouchers et les charcutiers de la taxe due pendant les trois mois écoulés.

Le résultat a été suivi d'une discussion des plus vives entre le maire et sa majorité.

A propos d'une demande d'uniformes, pour les gardes, le maire avait refusé. Malgré cela une somme de 800 francs a été votée par 10 voix contre 7.

La séance a été levée au milieu d'une vive effervescence.

Les concerts d'été seront donnés : le dimanche 23 juin, de 4 à 6 h., angle des rues du Progrès et Thionville ; le dimanche 28 juillet, de 4 à 6 h., au Veut de Bise ; le jeudi 6 août, le jeudi 20 août et le jeudi 26 septembre, à 8 h. et demie, à l'kiosque de la Grand'Place ; le dimanche 25 août, de 4 à 6 h., angle des rues de Colmar et du Téléphone.

CROIX. — Décès. — Justine Danebel, 76 ans, rue du Tonkin, 43. — Sophie Dubois, 21 ans, rue de Strasbourg.

WASQUEHAL

TERRIBLE ACCIDENT

à la teinturerie Hannart

UN VIEILLARD AFFREUSEMENT BRULÉ PAR UN JET DE VAPEUR

Hier, vendredi matin, vers sept heures, M. Henri Surmont, 74 ans, domicilié rue Marceau, ouvrier des foulons à l'usine Hannart, tournait un robinet de vapeur d'eau de savon pour en remplir son bac et procéder au nettoyage des pièces.

Sous la grande pression de la vapeur, le robinet, s'ouvrant complètement, en laissa échapper un jet puissant dont l'infortuné vieillard, sans pouvoir le maîtriser, fut bientôt inondé.

En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, et sans que les voisins n'aient pu lui porter secours, M. Henri Sormont fut affreusement brûlé sur toutes les parties du corps, spécialement sur les jambes, les bras et l'abdomen. Les chairs des pieds, surtout, étaient horriblement atteintes et littéralement réduites en bouillie.

Aux cris du malheureux, qui se débattait dans d'effroyables contorsions, ses camarades du travail se sont empressés autour de lui, l'ont transporté au laboratoire de l'usine, où le docteur Butin vint bientôt panser ses plaies multiples et lui donner tous les soins que comportait son état.

Durant ce temps, on était allé avertir, avec toute les ménagements réclamés par les circonstances, l'épouse du malheureux vieillard. La douleur de la pauvre femme, surtout au moment où, vers huit heures et demie, son mari lui fut reconduit, faisait pitié à voir.

Durant la journée, l'état de M. Surmont, toujours en proie à d'indescriptibles souffrances, ne s'est pas amélioré. Le docteur, qui a revu l'infortuné dans l'après-midi, a jugé la situation grave et inquiétante.

Lâche agression. — Le fils Vanrumbeck, 18 ans, domicilié au « Facteur », reprenait par la rue de Rouges-Barres le chemin du domicile de ses parents, lorsqu'il rencontra deux individus qui, se disant grévistes, le sommèrent de se joindre à eux. Le jeune homme refusa de les suivre. Les deux apaches se ruèrent sur lui et l'un d'eux lui lança au menton un violent coup de pied qui lui brisa plusieurs dents de la mâchoire inférieure. Après leur mauvais coup, les brigands ont pris la poudre d'escampette.

Accident d'automobile. — L'automobile de M. Lejeune, directeur de la filature du Nord, revenant de Roubaix par la rue de Wasquehal, rencontra en deçà des « Vingt-Six » un véhicule qui se gara dans le sens de l'automobile et provoqua ainsi une chute dans le fossé. L'automobile s'avançant à une allure très modérée ne tut point endommagée et son conducteur put se soustraire à tout accident.

Portemonnaie perdu. — Il a été perdu un portemonnaie en cuir rouge contenant 5 fr. 10 et une clé, sur le parcours de la rue Pasteur, à la gare de Croix. Récompense à qui le rapportera chez M. Verrier, rue de la Mairie, 22.

LANNOY

Concert. — Dimanche prochain 23 juin, à 11 heures 1/2, la Fanfare municipale sous la direction de son chef M. Mager, donnera un concert sur la place de l'Eglise. Elle exécutera :

Gloire au Travail, allegro militaire, Dubois. — Le Petit duc, fantaisie, Audran. — Sentiments d'amour, valse, G. Allier. — Lakmé, fantaisie, L. Delibes. — Le P'tit Quinquin, marche Mastio.

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, est la mieux achalandée de toute la région, le public y trouve toutes les spécialités et médicaments les plus nouveaux à des prix défiant toute concurrence.

TOURCOING

L'ARRESTATION du DIRECTEUR DES POMPES FUNÈBRES

C'est M. Delalé qui est chargé de débrouiller cette affaire, passablement embrouillée.

M. Petit, interrogé par le magistrat, a répondu qu'il était surtout victime de négligences et, à propos des 5.400 francs détournés, il accuse un de ses fils d'avoir commis un vol de 2.000 francs. Le fils en cause est d'ailleurs détenu dans une colonie pénitentiaire dans l'Indre.

Petit aurait aussi porté des accusations contre d'autres personnes. Il a choisi comme défenseur Me Catelle.

La messe mensuelle pour l'Œuvre et les lecteurs de la « Croix » sera célébrée demain, dimanche, à onze heures et demie, en l'église Saint-Christophe. Une allocution de circonstance sur le devoir des catholiques envers la bonne presse sera prononcée aux messes de six heures et demie, de neuf heures et demie et de onze heures et demie.

Succès scolaire. — Nous apprenons que Mlle Thérèse Debeyer, élève des Dames de la Sainte Union, à Estaimpuis, vient de passer avec succès à Douai ses examens pour le brevet élémentaire.

Les protestations continuent. — Les électeurs de la 3e section de l'Action Libérale Populaire, réunis, 40, boulevard Gambetta, ont voté un ordre du jour de protestation contre l'arrêté du maire supprimant les processions et contre la brutalité des gendarmes lors de la manifestation du 9 juin.

Nos percepteurs de marmites. — En remettant de l'ordre dans les marchandises dérangées par les percepteurs de marmites qui avaient visité leurs ateliers dans la nuit de mercredi à jeudi, MM. Henry Playoust et J. Leplat ont constaté la disparition de robinets, de manomètres et d'autres objets de précision en cuivre. Ces objets ont une valeur de 2000 francs environ.

Quant aux plans et aux papiers commerciaux que les malfaiteurs ont jeté pêle-mêle et dont on croyait qu'ils s'étaient appropriés quelques-uns, le fait n'a pu encore être vérifié.

M. Delattre, commissaire de police, poursuit son enquête. Une piste sérieuse est suivie.

Accident de travail. — Alphonse Vanwymelbecke, 52 ans, dégorgeur, rue de Roubaix : plaie contuse du coude gauche. Docteur Druesne, repos de 8 jours.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 21 juin

Naissances. — Ernest Adolphe, rue de Mouvaux, 64. — Destombes Robert, rue de la Baille, 131. — Duforest Emile, rue de Roncq, 34. — Declerck Alphonse, rue de Tonkin, 22. — Roussel Raymond, rue Beaumarchais, 14. — Dorpe Désiré, rue de Wasquehal. — Deschampe Madeleine et Cailloux Arsène, rue Nationale, 122.

Décès. — Vallé Louis, 38 ans, rue de l'Abattoir, 61. — Delaplanque Thérèse, 60 ans, rue d'Orléans, 16. — Cuypers Marie, 52 ans, rue Nationale, 122.

BOUSBECQUE. — Naissances. — Gustave Vanleene, rue des Processions. — Marie Bonnel Blandrizse.

Décès. — Gérard Housez, 6 jours, rue Saint-Joseph. — Joseph Marescaux, 5 jours, chemin des Vaches.

HALLUN

La construction d'un nouvel hôpital

Actuellement, les vieillards sont répartis dans trois immeubles situés rue des Ecoles. Le premier, nommé Hospice, peut contenir 33 lits ; un second, improprement appelé Hôpital, en contient 25, et un troisième, dit des Vieux-Ménages, n'en compte que 3.

Le nombre de lits ne peut être augmenté et laisse languir les vieux, faute de place, dans une attente toujours trop longue, quelle qu'en soit la durée.

Les bâtiments sont vieux, insuffisants et, de plus, très incommodes.

Cette situation est regrettable ; car la Ville, qui ne regarde pas à subventionner largement le Bureau de Bienfaisance et à venir ainsi en aide aux indigents en bonne santé, se trouve dans l'impossibilité d'abriter les vieux jours des malheureux usés par l'âge et le travail.

De plus, ne pouvant pas toujours soigner toutes les malades pauvres dans son Hospice-Hôpital, elle est obligée d'en envoyer à l'hôpital de Tourcoing. Cependant, il est indispensable que la Ville puisse procurer autant que possible chez elle, aux vieux comme aux malades, l'équivalent des secours qu'elle accorde aux nécessiteux malades.

D'ailleurs, les lois du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite et du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire des vieillards, infirmes ou incurables, font aux villes une obligation d'hospitaliser les indigents malades, et la municipalité d'Hallun a trop conscience de son devoir pour se soustraire à cette charge, quelque onéreuse qu'elle puisse être pour ses finances déjà si grevées.

C'est donc par un sentiment humanitaire estimable et par le souci de satisfaire à la loi qu'elle a décidé, dans sa dernière réunion du conseil, la création d'un Hospice-Hôpital.

Elle a choisi à cet effet le terrain situé au lieu dit le Triez-Caillou, près de l'église Saint-Alphonse. Ce terrain, d'une contenance de 2 hectares, appartient à M. J. Flipo-Decurmont, de Tourcoing, qui consent à le laisser au prix de 13.500 francs.

Ce terrain comprend toutes les conditions de salubrité et de solidité répondant aux prescriptions de l'hygiène ; il est libre, vaste, très sec, retiré, il est situé sur une hauteur assez élevée, sur le versant du Mont, à 1.500 mètres environ de l'agglomération. — Cette distance paraît éloignée à première vue, mais s'explique par les difficultés de trouver plus près de la ville un terrain offrant tous ces avantages et aussi par la nécessité d'édifier l'établissement dans le voisinage d'une église, pour économiser les frais de construction d'une chapelle.

L'avant-projet de l'Hospice-Hôpital a été dressé par MM. Moerman et Mailliard, architectes. Il comprend :

En façade, vers rue, 2 pavillons à étage, pour les vieux ménages, pouvant contenir 12 lits, soit 24 personnes ; face à l'entrée principale, un peu en retrait, le pavillon de l'Administration, à étage et en partie excavée. Sur les côtés, reliés à celui-ci par des galeries, un pavillon à rez-de-chaussée pour hommes, pouvant contenir 30 lits et, un même pour femmes, avec chacun : dortoir, réfectoire, fumoir ou salle commune, lingerie, bains, lavabos et une cuisine à rez-de-chaussée et excavée.

Dans le fond, un pavillon à rez-de-chaussée à usage d'infirmerie, pouvant contenir 10 lits, et, dans l'angle gauche, en façade, buanderie, magasin au charbon — le tout sillonné de canalisations pour eaux potables pluviales et usées, avec réservoir, citerne et bassin.

Enfin, les bâtiments du nouvel Hospice-Hôpital pourraient contenir 94 personnes, outre le personnel, et les plans sont conçus de telle façon qu'à l'avenir on pourrait les doubler ou même les quadrupler.

Nous avons dit que le terrain coûterait, en principal, 13.500 fr., plus certaine somme à valoir pour frais d'actes, d'indemnité et mobilier, évaluée à 18.301 fr. 87, et, enfin, le coût des travaux, 242.198 fr. 43, amène la dépense totale prévue à la somme de 270.00 francs.

Pour arriver à cette somme, la Ville se voit obligée à recourir à un emprunt. Néanmoins, elle compte sur l'appui des pouvoirs publics, tant pour obtenir une subvention du Pari mutuel, que pour réclamer la contribution promise par l'article 32 de la loi du 14 juillet 1905.

La Ville pourrait se baser sur la pénurie de ses finances, sa dette considérable, l'énormité des centimes additionnels, la multiplicité des taxes locales, octroi, voirie, stationnement, pianos, etc.

Si la charité ignore les opinions et les favoris, la ville d'Halluin peut espérer du Pari mutuel et de l'Etat ce qu'ils ont fait pour d'autres villes qui avaient moins de titres qu'elle ; elle pourrait espérer de la sorte une somme de 120.000 francs, qui réduirait l'emprunt à 150.000 francs.

Ces 150.000 francs exigent pour leur remboursement en 30 ans — au taux de 3.80 % une annuité de 8.422 fr. 70, qu'une imposition de 7 centimes 20 additionnels suffirait à combler.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, vendredi, à six heures. Vingtquatre conseillers étaient présents.

Le Conseil vote les ressources vicinales pour 1908 et décide qu'elles seront inscrites au budget général de la Ville pour la somme de 34.228 fr qui est d'ailleurs égale aux dépenses à couvrir.

Budget de 1908 : Recettes ordinaires, 206.057 fr 66 ; Recettes extraordinaires, 62.133 fr. 33 ; Total, 268.225 fr. 99. — Dépenses ordinaires, 216.000 fr. 51 ; Dépenses extraordinaires, 62.133 fr. 33 ; Total, 278.223 fr. 84. — Déficit, 7.997 fr. 91.

Ce déficit n'est qu'apparent, car il sera couvert par une somme de même importance tenue en réserve aux chapitres additionnels de 1907 et à la situation de l'agent-voyer pour 1908 et qui représente le reliquat vicinal de 1906.

Le secrétaire donne lecture du rapport de la Commission des Finances sur le projet de la création d'un troisième poste d'adjoint à l'école de la Rouge-Porte destinée à remplacer celle de la rue de Lille, étant donnée la surcharge des classes causée par le trop grand nombre d'élèves, et les prescriptions hygiéniques. La Commission donne un avis favorable à l'installation d'une classe supplémentaire.

De même la commission informée de l'expiration du bail de l'immeuble de la rue de Lille, au 30 septembre, décide d'en informer M. Bourbon, inspecteur primaire afin de prendre des dispositions pour assurer le logement des élèves à la rentrée d'octobre, et de le prier de faire retirer l'approbation du projet d'édification de la nouvelle école.

M. le Maire dit qu'il a reçu une lettre anonyme où celui exprime le regret de voir les écoles françaises fréquentées par les enfants des [illegible]. Le Conseil propose de faire une enquête à ce sujet.

RONCQ

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi soir. Vingt membres sont présents.

Le Conseil municipal rend un témoignage de sympathie à la mémoire de M. H. Charlet, conseiller décédé récemment, et il offre des condoléances à sa famille.

Lecture est donnée d'une demande de subvention de la Compagnie des Mines de Courrières pour l'érection d'un monument à la mémoire des victimes de la catastrophe de 1906. Le Conseil déclare qu'ayant déjà voté une subvention à cette occasion l'année dernière rejette cette nouvelle demande.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet relative à l'élargissement du passage à niveau de la rue de Lille. Le Conseil vote 5000 francs.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Nord invitant la commune de Roncq à installer chez elle la « Consultation des Nourrissons ». M. le Maire dit que cette œuvre améliera une dépense de 48 francs par an plus l'achat d'une balance pèse-bébés, qui coûtera 70 francs. Les autres frais seront supportés par le Département. Lecture est faite d'une lettre de M. le docteur Bertrand demandant que le service de cette œuvre soit partagé entre lui et son confrère, M. Gallisset. Le Conseil adopte.

— Sapeurs-Pompiers. — Le Conseil autorise l'achat d'un chariot, coût 210 francs.

Diverses subventions demandées par des sociétés sont accordées.

Le Conseil accorde un relèvement de crédit de 650 francs sur 850 précédemment, en vue d'acheter des fournitures scolaires.

— Le Conseil accepte avec reconnaissance le legs de M. Louis Wallecampe à l'hospice de Roncq. Ce legs s'élève à 285 francs.

— Taxe militaire. — La liste des indigents est adoptée.

La liste des jeunes gens réclamant une indemnité pour leurs familles est adoptée. Le Conseil est favorable à une demande de renvoi comme soutien de famille.

La Ville de Tourcoing réclame la suppression d'une redevance annuelle de 700 fr. qui avait été fixée par arrêté préfectoral du 9 avril 1903. Le Conseil décide de demander au Préfet maintien de son arrêté et se propose de réclamer les arriérés de cette redevance à la Ville de Tourcoing.

— La Compagnie du Gaz. — Canalisation de gaz rue de Linselles et chemin latéral à la gare. Le devis s'élève à 9820 fr. 21. Adopté.

LOCATION DES PRESBYTÈRES

M. le Préfet demande au Conseil de revenir sur sa décision du 22 février fixant à 175 francs par an les loyers des presbytères du Centre et du Blanc-Four. Le Conseil maintient sa décision.

— Ecole communale de filles. — Des réparations importantes étant à faire à l'école des filles, M. le Maire demande si le Conseil préfère effectuer ces grosses réparations ou opérer une réfection totale. Le Conseil s'en rapporte à une délibération du 11 octobre 1906 relatant la création d'une école.

— Chemins vicinaux. — Le Conseil propose de réduire à une journée la taxe vicinale des travaux à exécuter en 1908 sur les chemins vicinaux.

— Le Conseil autorise le commune à échanger contre du porphyre les 6000 francs de rebut provenant des pavés des eaux.

— Bureau de bienfaisance. — Le budget primitif de 1908 se balance par la somme de 18.465 francs.

— Hospices. — Le compte administratif de 1906 se balance comme suit : Recettes 8.141 fr. 05 ; Dépenses, 8.026 fr. 15 ; Excédent de recettes, 1.215 fr. 20.

Le budget primitif pour 1908 se balance en recettes et dépenses par la somme de 7.150 fr.

M. le Maire quitte la salle du Conseil. M. Leys, adjoint, prend sa place et donne lecture de son compte administratif de 1906.

Recettes, 101.249 fr. 05 ; Dépenses, 85.075 fr. 96 ; Excédent, 16.173 fr. 19.

M. Leys propose des félicitations à M. le Maire. Après avoir remercié les conseillers municipaux, M. le Maire donne lecture du budget primitif pour 1908 qui s'équilibre par la somme de 81.500 fr.

— M. Huchy demande que le Conseil vouille bien faire l'achat d'une horloge pour l'église du Blanc-Four. Le Conseil vote 2000 francs.

L'affaire du douanier Saiez. — M. Hocoix a entendu les dépositions de différentes personnes citées par l'administration des douanes.

Rien d'intéressant à signaler.

Cette affaire sera réglée incessamment par le parquet.

MOUVAUX

Magnifique la réunion qui eut lieu hier soir, à l'église Saint-Germain, pour les hommes qui font partie de la « Ligue de Défense Catholique ».

Deux cents hommes au minimum étaient venus entendre le charmant conférencier, M. l'abbé Coupet, professeur à Lille, qui, avec une conviction et un entrain admirables a parlé de la discipline, de l'intelligence, de la volonté, dans l'action, sans distinction de groupement ou de parti, dans le but unique et largement compris du bien à faire.

Nous ne pouvons nous empêcher de féliciter les hommes de Mouvaux d'assister si fidèlement à la réunion mensuelle de la « Ligue de Défense Catholique ».

A la Maison des Œuvres. — Le Comité de Propagande de la Bonne Presse a tenu, hier après-midi, sa réunion mensuelle ; les dames qui composent ce comité s'étaient fait un devoir d'y assister et d'y apporter leurs conseils si précieux et si utiles au développement de l'œuvre.

M. l'abbé Marquant, vicaire de Saint-Germain, a parlé de l'importance capitale de cette œuvre « la diffusion du bon journal » ; s'appuyant sur l'autorité d'hommes compétents, il montra que les catholiques commençaient enfin à comprendre le devoir qui leur incombe aujourd'hui plus que jamais, de répandre le bon journal.

M. Paquin, curé de la paroisse, donna ensuite quelques conseils pratiques, bien capables d'entretenir et d'exciter le zèle des membres du Comité.

Après avoir pris connaissance de la marche progressive de l'œuvre de la Bonne Presse dans la paroisse, les membres du Comité se sont séparés, décidés à consacrer de plus en plus leurs efforts à la diffusion du bon journal.

Succès scolaire. — Mlle Cécile Lefranc, de Mouvaux, en pension chez les Dames de la Sainte Union, à Renaix (Belgique), a subi avec succès jeudi dernier à Douai, les épreuves du brevet simple. Nous sommes heureux de lui offrir nos félicitations.

Accident. — Vendredi après-midi, René Bézu, 3 ans, rue de Roubaix, 54, jouant dans sa cour, est